




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 6 / 0 1 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 3 1 / 0 1 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7572

1 Intitulé du projet

EPV34 Villaines-la -Juhel

Projet de centrale photovoltaïque au sol d'environ 990 kWc afin de permettre à l'usine Tryba Mayenne de produire une partie de ses besoins en électricité.

Le reste de l'énergie sera injecté sur le réseau public de distribution pour participer à l'atteinte des objectifs nationaux en la matière.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EPV34

Raison sociale

EPV34

N° SIRET

8 2 9 2 4 3 3 5 1 0 0 0 4 8

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Brunet-Manquat

Prénom(s)

Thomas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières)	Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la réserve foncière de l'usine de Tryba-Mayenne pour une puissance installée d'environ 990 kWc. L'emprise totale du projet sera d'environ 1,6 HA.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la mobilisation de la parcelle D730, d'une superficie d'environ 1,6 HA, sur la commune de Villaines-La-Juhel afin d'implanter une centrale photovoltaïque au sol d'environ 990 kWc. Une partie de la production d'énergie sera auto consommée par l'usine Tryba-Mayenne située à proximité (Tryba Mayenne, 1 Rue des Acacias, 53700 Villaines-la-Juhel) ce qui lui permettra de gagner en autonomie énergétique et de réduire sa facture d'électricité d'environ 20 %.

L'usine Tryba-Mayenne est spécialisée dans la fabrication de menuiseries en PVC (fenêtres, volets, portes...), à ce titre elle est soumise au régime de la déclaration ICPE pour les rubriques 26 61 et 26 62.

Une partie des modules PV implantés sur la parcelle D730, seront raccordés au TGBT de l'usine situé à environ 180 m au sud (48.344981,-0.289879). Le reste de la production sera injecté dans le réseau public de distribution.

Le raccordement de la centrale au réseau de distribution se fera en coupure d'artère d'une ligne HTA à proximité. Le tracé de création des ouvrages propres pour rejoindre le point de coupure d'artère se fera en suivant les axes de communication existant. Un plan provisoire du tracé est joint au présent dossier.

Le tracé exacte du raccordement ne pourra être connu qu'après réalisation des études (PTF) par ENEDIS.

4.2 Objectifs du projet

L'implantation d'une centrale Photovoltaïque d'une puissance de 990 kWc permettra de participer à l'atteinte des objectifs de déploiement des ENR dans le cadre notamment de la PPE. La production d'électricité renouvelable de la centrale photovoltaïque de Villaines-La-Juhel permettra d'injecter sur le réseau environ 1 200 000 kWh soit la consommation (chauffage compris) de 230 foyers.

Par ailleurs, dans un contexte de grande incertitude sur le marché de l'énergie, une partie de la production de la centrale photovoltaïque sera consommée par l'usine de Tryba-Mayenne située à 160 m de la centrale ce qui lui permettra de renforcer son indépendance énergétique et de réduire sa facture d'électricité annuelle d'environ 20%.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux pour la construction d'une centrale PV au sol de moins de 1 MWc durent environ 6 mois. Le début des travaux est prévu pour le T1 2025, aucun phasage de travaux n'est prévu car le site projet ne présente pas, à priori, d'enjeux de biodiversité.

- 1) Préparation du site : enlèvement de la végétation, nivellement du terrain, mise en place de la base vie.
 - 2) Installation des routes temporaires et de la clôture périphérique. (voir détail dans le mémoire technique)
 - 3) Installation des fondations en pieux battus. un pieux a une emprise au sol d'environ 10 cm², l'emprise totale des pieux (192 pieux au total) sera de 192m² pour une surface projet de 16 400 m² soit un ratio de 1,16% de la ZIP.
 - 4) Montage des structures de support des panneaux photovoltaïques
 - 5) Installation des panneaux solaires sur les structures.
 - 6) Connexion des câbles entre les panneaux pour les mettre en série
 - 7) Installation des onduleurs et des transformateurs
 - 8) connexion des câbles électriques entre les séries de panneaux, les onduleurs et le transformateur en souterrain grâce a des tranchées réalisées à 50 cm de profondeur maximum.
 - 9) Construction des infrastructures de soutien comme la piste périphérique pour la sécurité incendie, les places de parking et la citerne incendie. (voir détail dans le mémoire technique)
 - 10) Réalisation des travaux d'insertion paysagère, préservation et renforcement des haies existantes en bordure du terrain pour garantir une visibilité directe limitée sur le projet.
- => La ZIP est déjà complètement entourée de haies ou de linéaires d'arbres qui seront conservés (les tables PV sont implantées de sorte à éviter les ombres portées) / renforcé le long de la RD219 (là où elles sont moins denses)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation de la centrale se fera principalement à distance via le bureau de contrôle de Tryba-Energy situé à Mertzwiller en Alsace. La durée d'exploitation de la centrale est de 30 ans qui peuvent être renouvelés si accord de l'exploitant et du propriétaire des parcelles d'implantation.

Les interventions sur site se limiteront à environ 1 intervention de maintenance préventive par an pour le nettoyage des panneaux.

Des interventions supplémentaires de maintenance curative peuvent intervenir en cas de défaillance de matériel (remplacement de panneaux, d'onduleur...).

L'entretien de la végétation se fera au moyen soit d'un pâturage d'ovin si des agriculteurs locaux sont intéressés soit par entretien mécanique assuré par les partenaires de Tryba-Energy. Dans tous les cas, aucun entretien chimique de la zone projet ne sera pratiqué.

L'installation étant par nature complètement réversible, le démantèlement de la centrale rendra le terrain à son état actuel. L'ensemble des composants de la centrale seront revalorisés via des filières de recyclage spécialisés qui ont été financées par les taxes sur la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) mis en place dans le code de l'environnement (Article L541-10 et suivants) par la lois sur l'économie circulaire du 10 février 2020.

Ainsi, les modules photovoltaïques sont pris en charge pour leur recyclage par l'éco-organisme SOREN qui dispose des infrastructures pour traiter l'ensemble des panneaux photovoltaïques installés en France.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet étant d'une puissance inférieure à 1 MWc, il sera soumis au régime de déclaration préalable de travaux. Le projet relève également de la déclaration d'utilité publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet Puissance installée (voir détail dans le mémoire technique en ANNEXE) périmètre clôturé Surface projetée des modules PV nombre d'onduleurs	1,6 HA 990 kWc MAXIMUM 500 m 3 990 m ² 3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Villaines-La-Juhel est couverte par un PLU, la zone du projet est concernée par un zonage "UE" en tant que zone urbaine à vocation économique.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	une partie de la zone projet, environ 7 000 m ² , est concernée par une classe d'hydromorphie de catégorie 4. Cela place les terrains dans une zone de présomption de zone humide. Présomption qui peut être levée en réalisant des sondages pédologiques.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la forêt de Multbonne à une distance de 5 km du site projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est à envisager pour les besoins du projet à l'exception du remplissage de la citerne incendie après son installation pour un volume de 120m3.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non aucun impact.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction de la centrale est susceptible d'engendrer des altérations temporaires des habitats en place sur le site projet (prairies permanentes). cet impact sera temporaire et limité à la phase chantier, l'habitat pourra restaurer en phase exploitation. Les seuls détériorations permanentes concernent la superficie des pieux (192m ²) pour les ancrages des structures, l'emprise du poste de livraison (environ 25 m ²) et la piste périphérique du projet (partiellement imperméabilisée sur une surface d'environ 1500 m ²).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche est située à 4000 m à vol d'oiseau au nord. Aucun impact à présager.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle du projet ne fait pas l'objet d'une déclaration à la PAC, elle n'est donc pas rattachée à une exploitation agricole. Le milieu naturel présent est du type prairie permanente. La consommation d'espace naturel sera donc limitée à l'emprise des postes techniques, de la piste périphérique et à l'emprise des pieux des structures photovoltaïques pour moins de 2000 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est concernée par un risque de niveau 1 pour le retrait gonflement des argiles. Cela n'est pas de nature à remettre en question l'ancrage des structures par des pieux battus (système le moins invasif).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic sur site lors de la construction pour une durée de 4 à 6 mois. En phase exploitation compter 1 à 3 intervention sur site par an (un technicien ou deux)	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les onduleurs en fonctionnement ont un niveau sonore d'environ 40 décibels	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	éventuellement reflets du soleil temporaires en fonction de la course du soleil et de l'heure.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projet est actuellement bordé entièrement d'arbres ou de haies qui seront préservées lors de la construction de la centrale. En effet, les tables PV sont implantées de sorte à éviter l'ombre portée des arbres. Les haies existantes pourront être renforcées (notamment le long de la RD 213) pour empêcher tout impact visuel du projet. Il est rappelé que le point haut des tables sera d'environ 2,5m ce qui limite la visibilité de loin.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain ne fait actuellement l'objet d'aucune activité agricole car il n'est pas déclaré au titre des aides de la PAC. Sauf l'emprise des installations de la centrale PV pour une emprise inférieure à 2000 m ² ne pourront plus présenter le même usage de sol qu'actuellement (prairie permanente). Le reste de la parcelle gardera les mêmes caractéristiques.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le site projet est à proximité (200m) de certaines habitations du village. une faible visibilité sur le projet est envisageable depuis certaines habitations ainsi que depuis la D219 qui passe en bordure du projet.

Des mesures d'intégration paysagère peuvent être mises en place par le porteur de projet (haies paysagère).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La mise en place de haies paysagères sur les bordures du terrain est une mesure de réduction de l'impact paysager qui peut être mise en place en concertation avec la mairie et les riverains. Des visites du terrain et la prise de photo permettront de se rendre compte de l'impact paysager réel depuis les habitations proches.

Il est rappelé qu'en l'état actuel le site projet est cerné de masques paysagers (haies, arbres...) qui se seront pas impactés par l'implantation de la centrale, ils seront donc conservés et éventuellement complétés sur les zones d'enjeux plus forts (le long de la RD 213).

Au titre de la présomption de zone humide mise en évidence par la présente déclaration, une étude pédologique peut être réalisée pour levé ou confirmer la suspicion. Si une zone humide est avérée, elle sera évitée car dès lors le projet ne serait plus en adéquation avec le cahier des charges de la CRE pour obtenir un complément de rémunération (CAS 2) .

En phase de travaux, un plan de circulation sera mis en place pour le personnel et les engins, afin de limiter le tassement du terrain et ainsi limité l'imperméabilisation partielle du site.

Aucune espèce invasive n'a été répertoriée sur site mais des mesures de nettoyage des engins seront mises en place pour éviter tout apport sur site de ces espèces.

Les travaux seront planifiés de manière à ne pas générer de nuisances sonores en dehors des périodes autorisées.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le maître d'œuvre (EPV 34) estime que la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement n'est pas utile pour ce projet compte tenu de la nature dégradée des terrains, de leur état de friche ainsi que de l'absence de zonages pour la protection de la biodiversité.

Par ailleurs, ce projet ne présentera pas d'impact négatif sur le milieu humain et paysager (compte tenu des mesures de réduction proposées). Il permettra en revanche de renforcer la production d'énergie dé-carbonée sur la commune et de permettre à l'usine TRYBA-MAYENNE de gagner en autonomie énergétique tout en réduisant sa facture annuelle d'énergie.


Enfin, le raccordement de la centrale au réseau de distribution nécessitera la création de 40 m de tranchées pour rejoindre la ligne HTA sous la RD 213. Ce tracé passera en bordure du chemin existant pour l'accès à la centrale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	mémoire technique de présentation des éléments de la centrale et des grands principe d'implantation.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Plan d'implantation provisoire du projet.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Carte présentant le tracé de raccordement prévu pour l'injection sur le réseau de distribution.	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)